

## DERRIÈRE LE SPORT, LA PERFORMANCE!





www.fcdnordest.com

## Club Sportif Rémois Gendarmerie

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 déclarée en sous-préfecture de Reims le 03/07/2018 Escadron de Gendarmerie Mobile - Caserne Drouet d'Erlon - 33, rue du Général Carré - 51100 REIMS SIREN : 847543790 - Code NAF 9312 Z - TVA Intra : FR 64847543790

Courriel: csrg.reims@gmail.com

## PRÉSENTATION DU CSRG



Créé en 2018 et symbole des mouvements corporatifs au sein de la Gendarmerie nationale, le Club Sportif Rémois Gendarmerie est régi en association loi 1901.

Son **siège est situé** à l'Escadron de Gendarmerie Mobile de Reims - Caserne Drouet d'Erlon 33 rue du Général Carré.

Le CSRG est **un complément essentiel de la vie des personnels de Gendarmerie**. Il propose à ses adhérents ainsi qu'aux personnels de la Gendarmerie différentes disciplines sportives qui se pratiquent au sein de ses infrastructures et en extérieur.

Les adhérents du CSRG sont des gendarmes en activité ou en retraite, leurs familles, des réservistes et des personnels civils des Ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Par leurs actions, les responsables de sections s'investissent pour le bon fonctionnement du club et concourent au soutien et au développement de leurs adhérents en favorisant leur **épanouissement** et leur **prise de responsabilité dans la vie professionnelle et familiale**.

Le CSRG accueille des civils extérieurs qui adhèrent à ses buts et dans la limite de ses capacités d'accueil.

Le CSRG est affilié à la ligue Nord-Est de la Fédération des Clubs de la Défense.

## Le Club Sportif Rémois Gendarmerie a pour objet :

- D'organiser des activités sportives et culturelles au profit des personnels de l'arme et de leurs familles et de ses membres,
- de **resserrer les liens** entre tous les membres de la communauté de l'arme,
- de favoriser les contacts et les échanges avec le secteur civil dans l'intérêt du développement des liens
  « Armées-Nation ».
- de participer à la politique de formation de l'encadrement nécessaire à ses activités,
- de concourir au maintien en condition physique et moral du personnel et notamment à l'entraînement du personnel militaire.